

Thème 4	Thème 4 adopté par le CONGRES du SNES CRETEIL
	Vote du texte Thème 4 CONGRES CRETEIL : POUR : 59 CONTRE : 4 Abstention : 3 NPPV : 0
Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social	
RAPPORTEURS	
Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Roland Hubert, Matthieu Leiritz, Jean-Jacques Mornettas, Nicolas Morvan, Daniel Robin, Frédérique Rolet	
1. INTRODUCTION	
1.1. La poursuite de politiques fondées sur l'austérité et de réformes structurelles amoindrissant les droits ne permet pas à l'Europe de	La poursuite de politiques fondées sur l'austérité et de réformes structurelles amoindrissant les droits ne permet pas à l'Europe de retrouver

<p>retrouver croissance et plein emploi. Même si plusieurs rapports soulignent le manque de prévision des coefficients multiplicateurs (conséquences de la baisse de consommation due à la contraction des salaires, d'où baisses des recettes publiques d'où aggravation des déficits publics...), les grandes orientations de la politique européenne demeurent la priorité à la réduction des déficits en pesant sur les dépenses ; la seule concession réside dans le rythme des mesures jugé trop rapide dans certains cas.</p>	<p>croissance et plein emploi. Même si plusieurs rapports soulignent le manque de prévision des coefficients multiplicateurs (conséquences de la baisse de consommation due à la contraction des salaires, d'où baisses des recettes publiques d'où aggravation des déficits publics...), les grandes orientations de la politique européenne demeurent la priorité à la réduction des déficits en pesant sur les dépenses ; la seule concession réside dans le rythme des mesures jugé trop rapide dans certains cas. <u>constitue un obstacle au retour de</u> croissance et plein emploi <u>en Europe. En effet, cette politique aggrave la récession dans une spirale sans issue : contraction ou gel des salaires, diminution de la consommation, baisse des recettes publiques, aggravation des déficits publics et nouvelles mesures d'austérité. La priorité demeure à la réduction des déficits en pesant sur les dépenses. Les instances européennes et le FMI qui en sont pourtant à l'origine contestent l'application trop brutale de cette politique</u></p>
<p>1.2. La ligne du gouvernement Hollande s'inscrit dans le fil de ces politiques européennes dans lesquelles il s'est enfermé en adoptant le TSCG ; elle repose essentiellement sur un effort sur la dépense, une réforme des retraites prolongeant celle de ses prédécesseurs au gouvernement, des mesures favorables aux entreprises au nom de la compétitivité évoquée constamment.</p>	<p>elle repose essentiellement sur un effort sur la dépense <u>une diminution de la dépense publique</u>, sur une réforme des retraites <u>aggravant</u> celle de ses prédécesseurs au gouvernement, sur des mesures favorables aux entreprises au nom de la compétitivité constamment <u>mise en avant dans les médias</u>.</p>
<p>1.3. Après quelques mesures allant dans le bon sens au début du quinquennat, la réforme fiscale promise n'a pas été mise en œuvre, on a assisté à des reculs constants devant différents groupes de pression tandis que la fiscalité directe et indirecte pesait davantage sur les classes populaires et moyennes.</p>	<p>Après quelques mesures allant dans le bon sens au début du quinquennat, <u>C'est ainsi qu'en particulier</u>, la réforme fiscale promise n'a pas été mise en œuvre, on a assisté à des reculs constants devant différents groupes de pression tandis que la fiscalité directe et indirecte pesait davantage sur les classes populaires et moyennes</p>

	<u>Les annonces du Président de la République sur le pacte de responsabilité ont accentué ce virage politique : réduction des cotisations patronales contre des économies accrues dans la dépense publique et dans les services publics.</u>
1.4. Ces choix, conjugués à la persistance d'un chômage de masse et à une inquiétude généralisée vis-à-vis des suppressions d'emplois, ont favorisé la montée des communautarismes et de l'extrême droite. Un discours anti-impôt, anti-État s'est développé, des mouvements de révolte ont éclaté, peu ou mal encadrés par les organisations syndicales, agrégeant des forces aux intérêts divergents. Travaillant la pâte d'un discours souverainiste, anti-Europe, anti-euro, ayant soin de gommer les aspects les plus sinistres de ses thèses, le Front national cherche à toucher des pans entiers de la population.	Ces choix, conjugués à la persistance d'un chômage de masse et à une inquiétude généralisée vis-à-vis des suppressions d'emplois, ont favorisé la montée des communautarismes et des droites extrêmes.
1.5. Dans ce contexte, le syndicalisme de transformation sociale a un rôle décisif à jouer pour penser des évolutions de notre modèle social qui assurent de nouvelles protections aux salariés et retraités, développent les solidarités. Cela suppose un important travail pour emporter la conviction de la crédibilité d'alternatives, impose l'obtention d'améliorations sur les conditions de salaire et de travail.	<u>Le mouvement syndical et l'interprofessionnel n'ont pas su s'organiser à la hauteur des attaques laissant la contestation de masse à la droite revancharde et à l'extrême droite.</u>
1.6. Or, les premiers effets de la loi de 2008 instaurant de nouvelles règles de représentativité ont produit des bougés dans les entreprises mais n'ont pas changé la liste des organisations représentatives ; l'agglomération des résultats dans le privé a donné une légère majorité aux confédérations adeptes d'un syndicalisme d'accompagnement.	Or, les premiers effets de la loi de 2008 instaurant de nouvelles règles de représentativité a produit quelques effets dans les entreprises mais n'ont pas changé la liste des organisations représentatives <u>la liste des organisations dites représentatives n'a pas changé</u> ; l'agglomération des résultats dans le privé a donné une légère majorité aux confédérations adeptes d'un syndicalisme d'accompagnement. Cependant cette majorité n'est pas effective puisque le calcul a été fait en enlevant les confédérations ayant obtenu moins de 8 %, <u>la méthode de calcul du gouvernement est donc contestable.</u>
a	

<p>1.7. L'insistance mise par le nouveau gouvernement sur le dialogue social a permis à ces organisations de développer leur stratégie d'accompagnement de réformes amoindrissant les droits des salariés. Le paysage syndical de ce fait est clivé plus que jamais entre les organisations « contestataires » et les autres, ce qui contribue à détourner de l'action syndicale et ne permet pas de construire des mobilisations puissantes.</p>	<p>L'insistance mise par le nouveau gouvernement sur le dialogue social a permis à ces organisations de développer leur stratégie d'accompagnement de réformes amoindrissant qui s'attaquent aux droits des salariés. Le paysage syndical de ce fait est clivé plus que jamais entre les organisations « contestataires » et les autres, ce qui contribue à détourner des salariés de l'action syndicale et ne permet pas rend difficile la construction de mobilisations puissantes.</p>
<p>1.8. Dans ce cadre, la FSU doit se poser la question de son rôle dans l'élaboration de modalités aptes à élargir le front des luttes et aller plus loin dans le mandat de l'unification. La réflexion doit se poursuivre conjointement sur les moyens de renforcer l'implantation de la fédération dans les différents ministères et dans la territoriale, de développer la syndicalisation dans les différents secteurs, enjeu qui vaut pour le SNES.</p>	<p>Dans ce cadre, la FSU doit se poser la question de son rôle dans l'élaboration de modalités aptes à élargir le front des luttes et aller plus loin dans le mandat de l'unification. les questions de sa place dans le paysage syndical et de son rôle dans la construction et l'élargissement du front des luttes. La FSU doit avancer dans la mise en œuvre de son mandat de l'unification. La réflexion doit ...</p>
<p>2. L'AVENIR DE LA FSU</p>	
<p>2.1. Pour le paysage syndical, l'année 2013 a été marquée par le nouveau décompte de la représentativité dans le privé avec l'application des nouvelles règles. Seules cinq organisations ont été reconnues représentatives (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC), en termes de décompte de représentativité la CFDT, la CGC et la CFTC représentant ensemble désormais 51,08 %.</p>	
<p>2.2. Cela crée les conditions pour que des accords, comme celui concernant l'ANI, soient validés par la volonté de ces seules organisations syndicales. Le dossier de l'ANI, la conférence sociale de l'été 2013, la réforme des retraites ont montré que ces organisations entendaient bien collaborer étroitement ensemble au service de leur stratégie commune.</p>	<p>Cela crée les conditions pour que des accords, comme celui concernant l'ANI, soient validés par la volonté de ces seules organisations syndicales. alors que les quelques 5 millions de salariés des fonctions publiques ont été exclus du calcul sur la représentativité. Le dossier de l'ANI, la conférence sociale de l'été 2013, la réforme des retraites ont montré que</p>

	ces organisations entendaient bien collaborer étroitement ensemble au service de leur stratégie commune.
<p>2.3. Cette situation est mortifère en créant un clivage redoutable entre d'un côté ces organisations majoritaires engagées dans une stratégie d'accompagnement des politiques économiques et sociales actuelles, et de l'autre des organisations incapables de construire des dynamiques unitaires. En effet ces dernières, qui auraient la possibilité de faire contrepoids, ont fait jusqu'à présent la preuve de l'incapacité de construire des stratégies communes sur des dossiers pourtant essentiels.</p>	<p>Cette situation est mortifère en créant un clivage redoutable entre d'un côté ces organisations majoritaires engagées dans une stratégie d'accompagnement des politiques économiques et sociales actuelles, et de l'autre des organisations incapables de en difficulté pour construire des dynamiques unitaires.</p> <p>En effet ces dernières, qui auraient la possibilité de faire contrepoids, ont fait jusqu'à présent la preuve de l'incapacité de construire des stratégies communes sur des dossiers pourtant essentiels <u>doivent s'efforcer de construire des stratégies pour rendre le rapprochement viable et permettre un élargissement des mobilisations et des luttes, notamment en créant un front contre l'austérité. La construction de ce front est essentiel pour l'avenir du SNES et de la FSU.</u></p>
<p>2.4. En prenant en compte les voix de l'ensemble des salariés (public plus privé), la CFDT, la CGC et la CGTC ne représentent que 38,4 %. Il y a donc aujourd'hui une véritable exigence à prendre en compte l'ensemble des secteurs dès lors qu'il s'agit de traiter des sujets qui concernent, de fait, l'ensemble des salariés dans le cadre de politiques moins cloisonnées qu'auparavant entre le public et le privé, certaines décisions prises pour le privé étant transposées assez systématiquement dans le public (retraites, protection sociale par exemple) et beaucoup de questions étant transversales (choix en termes de politique fiscale par exemple)... La force que représente la FSU ne peut être ignorée dans ces débats.</p>	<p>La force que représente la FSU ne peut être ignorée dans ces débats. La FSU représente une force qui doit être entendue dans les débats.</p>
<p>2.5. Au-delà de ces enjeux c'est la nature de l'avenir de la FSU qui se pose. La stratégie adoptée il y a sept ans de faire de la FSU la grande fédération de l'ensemble de la fonction publique n'a pas abouti ; absente de la fonction publique hospitalière, faible dans la fonction publique territoriale, elle ne doit sa place dans la fonction publique de l'État qu'à</p>	

<p>son poids très important dans l'Éducation nationale qui regroupe près de 50 % des fonctionnaires de l'État. Le risque est donc réel de voir la FSU se replier progressivement sur un champ comparable à ce qu'était celui de la FEN à la veille de son éclatement par l'exclusion du SNES et du SNEP. Cette évolution marquerait un repli de la fédération, l'écartant davantage encore d'une contribution aux grands débats économiques et sociaux dont pourtant les personnels qu'elle représente subissent les conséquences.</p>	
<p>2.6. À l'inverse le SNES s'inscrit, pour notre fédération, dans une toute autre stratégie qui doit conduire, à terme, la FSU à appartenir à une structure confédérale fonctionnant sur des principes démocratiques. La création d'un nouvel outil syndical qui est le mandat du SNES et de la FSU s'inscrit clairement pour nous dans cet objectif.</p>	<p><u>La création du front syndical contre l'austérité regroupant les organisations porteuses d'ambitions sociales de progrès est nécessaire pour faire progresser un nouvel outil syndical conforme aux mandats du SNES et de la FSU.</u></p>
<p>2.7. La prochaine période doit permettre de construire des collaborations à tous les niveaux et d'élaborer une pensée syndicale et des revendications communes (rencontres régulières entre délégations des instances délibératives nationales et locales, préparations communes aux séances des instances de dialogue social – CT, CESR, CHSCT –, organisations de formations syndicales communes, etc.). Il s'agit de trouver les moyens de redonner de l'espoir aux salariés dans le mouvement syndical en construisant un outil syndical puissant de transformation sociale progressiste.</p>	<p>« dialogue social »</p>
<p>2.8. Il faut donc accélérer et approfondir ce qui a été fait ces dernières années et ces derniers mois en particulier avec la CGT, au niveau national car la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique est indispensable, mais aussi au niveau local pour que cette démarche engage tous les militants et plus largement les personnels, à l'opposé d'une démarche d'appareil. Elle ne peut réussir qu'avec une FSU forte et reconnue.</p>	<p>Il faut donc accélérer et approfondir ce qui a été fait ces dernières années et ces derniers mois en particulier avec la CGT et Solidaires,</p>

<p>2.9. Les prochaines élections professionnelles sont donc essentielles. Elles doivent permettre à la FSU de retrouver sa première place dans la fonction publique de l'État, ce qui passe par un taux de participation dans l'Éducation nationale qui soit comparable à celui de 2008.</p>	<p>Les prochaines élections professionnelles sont donc essentielles. Elles doivent permettre à la La FSU <u>doit retrouver sa première place dans la fonction publique de l'État, ce qui passe par un taux de participation dans l'Éducation nationale qui soit comparable à celui de 2008. Cela serait favorisé par le vote à l'urne et le rétablissement du quorum.</u></p>
<p>2.10. Au niveau local, là où des dynamiques unitaires ont été construites avec d'autres organisations syndicales et où il y a accord de tous les syndicats de la FSU concernés, il peut être envisagé l'élaboration de listes communes.</p>	<p>Au niveau local académique, l'existence de dynamiques unitaires construites avec d'autres organisations syndicales et l'accord de tous les syndicats de la FSU constituent un préalable pour envisager l'élaboration de listes communes.</p>
<p>2.11. Ces élections doivent aussi permettre à la FSU de gagner sa représentativité dans la fonction publique territoriale, ce qui suppose une mobilisation de l'ensemble des forces de la fédération.</p>	
<p>3. RETRAITES : LES SFR</p>	
<p>3.1. Créées en 2007, les SFR, structures internes à la FSU, permettent la construction d'un syndicalisme retraités lié à celui des actifs avec une expression propre, la participation aux actions des UCR et le travail dans les CODERPA. Dans une grande majorité des départements, la participation des SFR aux intersyndicales est une réalité. Le SNES continue de réclamer la participation de la SFRN-FSU dans l'intersyndicale UCR au plan national.</p>	
<p>3.2. Les SFR, qui enrichissent le syndicalisme des retraités dans le SNES, se nourrissent de l'ancrage syndical. Au sein de la SFR, les syndiqués SNES agissent au niveau national et départemental en lien avec les instances de la FSU. Leur place au sein de la FSU et celle de leurs</p>	

revendications doit demeurer une préoccupation de la fédération.	
3.3. Le travail commun actifs/retraités montre son efficacité à porter des revendications intergénérationnelles // [...]. Il est à développer.	[et contribue de manière spécifique à traiter ces problématiques]
3.4. Le congrès de Poitiers a acté des avancées qui doivent être effectives.	
4. L'AVENIR DE LA FGR	
4.1. Le SNES adhère à la FGR-FP créée en 1936 qui rassemble les retraités de la Fonction publique et est ouverte aux autres fonctions publiques. Elle est constituée de syndicats de la FSU, de l'UNSA, de Solidaires et de FO. Les militants du SNES participent à son animation à tous les niveaux et sont engagés dans ses débats internes et dans ses actions. Outil original, unitaire, actif au sein du Pôle des retraités qu'il constitue avec des associations de La Poste, des Télécoms, de la police, de la gendarmerie, des officiers marinières, elle résiste malgré quelques secousses. C'est un outil à maintenir et développer.	Le SNES adhère à la FGR-FP d'Etat
4.2. Le SNES entend continuer à s'y investir pleinement et y assumer ses responsabilités.	
5. LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2014	
5.1. Le SNES a deux objectifs : consolider son poids dans ses secteurs de responsabilité et contribuer à atteindre les objectifs que la FSU s'est fixés dans la fonction publique.	

<p>5.2. Les élections aux CAP, si elles ne représentent plus un outil de calcul de la représentativité et de la distribution des droits et des moyens qui s'y rattachent, garderont une grande importance pour l'avenir du second degré. Elles seront regardées pour vérifier si les conceptions que défend le SNES pour le second degré et plus largement pour l'organisation du système éducatif ont toujours l'adhésion des personnels.</p>	
<p>5.3. Dans toute la période qui s'est écoulée, la représentativité du SNES a pesé lourdement dans les discussions. C'est autour de cette question et autour de la conception du métier qui s'y rattache que se situent les enjeux essentiels de la campagne électorale.</p>	<p>Dans toute la période qui s'est écoulée, <u>si la représentativité du SNES a permis de peser dans les discussions, l'absence de la construction d'un rapport de force important n'a pas permis au SNES de faire passer ses mandats, des concessions significatives ont été faites. Plus généralement nos collègues sur le terrain n'ont pas vu les changements attendus. Bien au contraire les conditions d'exercice, les rémunérations ont continué de se dégrader faute de volonté politique du ministre ou faute de moyens budgétaires. C'est autour de ces questions, de la conception du métier et de la représentativité du SNES</u> que se situent les enjeux essentiels de la campagne électorale.</p>
<p>5.4. Faire gagner le SNES, c'est faire gagner aussi la FSU. Dans notre secteur, il s'agit donc de faire voter SNES et faire que ce vote déclenche systématiquement un vote FSU aux élections aux CT. Même si aucune rupture entre les deux votes n'a été constatée lors du dernier scrutin, une meilleure articulation entre la campagne SNES et la campagne FSU, une meilleure association visuelle des sigles SNES et FSU est nécessaire, ne laissant aucun doute sur le lien entre la FSU et le SNES et sur l'implication du SNES dans ce qu'est la FSU.</p>	<p>Faire gagner le SNES, c'est faire gagner aussi la FSU. Dans notre secteur, il s'agit donc de faire voter SNES et faire que ce vote déclenche systématiquement un vote FSU aux élections aux CT. Même si aucune rupture entre les deux votes n'a été constatée <u>Notre objectif est de faire gagner le SNES et de faire gagner la FSU.</u> Dans notre secteur, il s'agit donc de faire voter <u>conjointement SNES aux CAP et CCP et FSU aux élections aux CT en montrant la cohérence. Si des différences entre ces deux votes ont pu apparaître</u> lors du dernier scrutin, une meilleure <u>cohésion</u> entre la campagne SNES et la campagne FSU, une meilleure association visuelle des sigles SNES et FSU est nécessaire, <u>en</u> ne laissant aucun doute sur le lien entre la FSU et le SNES et sur l'implication du SNES dans ce qu'est la FSU. <u>les apports réciproques entre le SNES et la FSU.</u></p>
<p>5.5. Il s'agira aussi d'aider partout où c'est possible la FSU et ses</p>	

<p>syndicats nationaux. C'est en particulier le cas dans la Fonction publique territoriale pour la recherche de candidats, pour la diffusion des outils de campagne, pour la participation des personnels aux élections en particulier en direction des personnels travaillant dans les établissements scolaires. Le nombre de militants du SNES et la présence du SNES dans la masse des établissements du second degré sont un avantage important que nous devons pleinement utiliser avant et pendant le scrutin.</p>	<p>et la présence du SNES dans la masse des les établissements du second degré sont un avantage important que nous devons pleinement utiliser avant et pendant le scrutin.</p>
	<p><u>5.6. Il s'agira enfin d'aider les S2 car le respect de l'application des règles et l'incitation à voter reposent beaucoup sur les S2. Or parcourir en 48H de grands départements pose problème, il faut qu'un dispositif permette à un nombre conséquent de militants d'être sur le terrain les jours de vote.</u></p>
<p>6. LE SNES DANS LE DEBAT PUBLIC</p>	
<p>6.1. L'alternance politique issue des élections présidentielle et législatives de 2012 place le syndicalisme dans un contexte nouveau. Le SNES, dans la continuité de ses mandats du congrès de Reims, doit poursuivre sa réflexion sur sa place et son rôle dans la communauté éducative et plus largement dans la société. Il s'agit donc de repérer les formes et modalités de ses interventions dans le débat public, de développer les opportunités de porter son projet de transformation sociale et pour le système éducatif et ses personnels auprès des partis politiques, des élus nationaux et locaux, du mouvement associatif et, bien entendu, du gouvernement.</p>	<p><u>et, son projet pour...</u></p>
<p>6.2. Il doit, dans ce sens, intensifier son travail engagé depuis quelques années : interpellations, organisation de débats, initiatives publiques, campagnes d'opinion..., mais aussi rencontres régulières, y compris en dehors des campagnes électorales.</p>	
<p>6.3. Il s'agit, en portant les revendications et exigences des personnels, et dans une indépendance scrupuleuse, de peser dans la réflexion des organisations politiques en tant qu'organisation syndicale majoritaire du</p>	<p>6.3. Il s'agit, en portant les revendications et exigences des personnels, et dans une indépendance scrupuleuse, de peser dans la réflexion des organisations politiques en tant qu'organisation syndicale majoritaire du</p>

<p>second degré qui, à ce titre, porte les aspirations et exigences des personnels.</p>	<p>second degré qui, à ce titre, porte les aspirations et exigences des personnels. <u>Le SNES entend peser dans les débats publics en tant qu'organisation syndicale majoritaire du second degré</u> qui, à ce titre, porte les aspirations et exigences des personnels.</p>
<p>Ce travail de conviction peut s'articuler autour de quatre axes :</p>	
<p>• 6.3.1. Les relations avec les personnels, et en particulier avec les syndiqués et les militants. La formation syndicale organisée au plus près des collègues, la diffusion de nos analyses et propositions, mais aussi la mise en place de dispositifs permettant l'expression des personnels, doivent permettre une plus large appropriation de nos revendications, indispensable pour mener des actions majoritaires.</p>	<p><u>Cette démarche permet de relancer d'une part le rôle des S1 pour mener les débats et mobiliser la profession, et d'autre part le rôle des S2 dans l'accompagnement et le développement des S1.</u></p>
<p>• 6.3.2. Le travail avec les associations ou collectifs du champ de l'éducation (de parents d'élèves, des lycéens, mouvements pédagogiques...) ou qui mènent des combats avec nous sur le plan social ou des libertés publiques. À ce titre la participation du SNES à la démarche d'ATD Quart-Monde doit être poursuivie dans le cadre de notre lutte contre les inégalités sociales à l'École.</p>	<p>Le travail avec les associations ou collectifs du champ de l'éducation (de parents d'élèves, des lycéens, mouvements pédagogiques...) ou mènent des combats avec nous sur le plan social ou <u>de la défense des droits et</u> des libertés publiques.</p>
<p>• 6.3.3. La réflexion sur les alternatives possibles avec les intellectuels et les chercheurs... Elle est indispensable pour démontrer la crédibilité d'alternatives à partir de la déconstruction des schémas stéréotypes qui structurent trop souvent le débat public, tant sur le plan éducatif (autonomie, rigidité et obsolescence des statuts, rapprochement structurel école/collège, développement de l'apprentissage, inefficacité du service public d'orientation...), que sur celui de la Fonction publique (ouverture à la concurrence, et ouverture au privé de missions relevant aujourd'hui de l'État ou plus largement du service public, privilèges des fonctionnaires...) ou sur le plan économique (caractère inéluctable de la</p>	

<p>rigueur, réduction des dépenses de l'État, discours sur la dette...).</p>	
<p>• 6.3.4. Le rapport avec les médias, avec l'objectif de donner une plus grande visibilité dans l'opinion publique du SNES, de ses revendications et de sa représentativité et, en particulier, faire encore plus apparaître le SNES comme incontournable dans le débat sur le second degré.</p>	<p><u>Le SNES est beaucoup moins présent dans les médias qu'il y a quelques années, cela nous est régulièrement reproché par nos collègues. Même si il existe une censure de fait, à l'encontre de notre syndicat notamment, apparaître dans les médias doit être une lutte quotidienne.</u></p> <p><u>Les journalistes fonctionnent dans l'urgence, demandent des réponses immédiates, nos communiqués sont parfois tardifs et paraissent quand le fait est déjà sorti de l'actualité, ou alors ne sont pas repris.</u></p> <p><u>Les médias recherchent à un instant t des caricatures, de la forme et peu de fond, nous le savons. Même si nous devons garder une déontologie, nous devons tenir compte de ce nouveau fonctionnement des médias, car les politiques le maîtrisent parfaitement. C'est pourquoi, nous devons établir une « banque d'intervenants potentiels » acceptant d'intervenir dans les médias, acceptant d'être porteurs de nos mandats.</u></p> <p><u>Il est nécessaire de former à plus grande échelle les militants à la communication aux médias et de valoriser toutes les expériences réussies dans le domaine.</u></p> <p><u>La prise en compte des nouveaux médias est incontournable.</u></p>
<p>6.4. Une telle démarche doit reposer sur la transparence, le souci intransigeant de l'indépendance syndicale, le respect des prérogatives de chacun des partenaires ou interlocuteurs.</p>	
<p>6.5. Le SNES doit investir toutes les instances dans lesquelles la parole</p>	

syndicale peut permettre d'améliorer les conditions d'emploi et de service des personnels. À ce titre, sa présence, avec la FSU, dans les CHS-CT doit être mieux articulée avec l'activité militante à tous les niveaux du syndicat, dans le respect du champ d'intervention de ces comités et de leur fonctionnement.

À ce titre, sa présence, son engagement

Les nouveaux droits obtenus par la mise en place des CHSCT doivent déboucher sur des formations de militants afin d'optimiser ces outils précieux pour la réflexion et l'action en faveur de l'amélioration des conditions de travail. Cela nécessitera des synergies nouvelles entre l'action fédérale et celle des syndicats nationaux, au niveau départemental, académique et national. Une mise en commun du travail de chaque académie et département devra être mise en place de façon volontariste par la FSU à ces différents niveaux et des moyens internes à la FSU devront être consacrés à ce secteur (décharges, presse, recueil de données, matériel, courriels, espaces dédiés sur les sites internet FSU ...).

La mise en place d'un site destinée à la communication externe et à la mise en commun du travail des 4 CHSCT peut être un élément positif comme cela est fait dans l'académie de Creteil.

Il est nécessaire qu'il y ait un plus important cadrage au niveau national car actuellement chaque IA et chaque rectorat accordent un rôle bien différent au CHSCT. La transcription dans l'Education Nationale de ce qui est fait ailleurs est bien complexe et une réflexion doit être menée pour voir comment il est possible de faire fonctionner nos CHSCT et leur faire jouer un véritable rôle.

<p>7. LE SNES : SYNDICALISME « RETRAITES »</p>	
<p>7.1. Les retraités sont engagés dans le SNES, dans le prolongement de leur identité professionnelle et dans une logique de convergence des intérêts entre actifs et retraités.</p>	
<p>7.2. Le SNES porte des dossiers qui relèvent à la fois de la défense de la catégorie et de choix politiques, aux enjeux plus larges comme la protection sociale, la fiscalité, les services publics... Plus spécifiques sont les revendications autour du niveau des pensions et donc du pouvoir d'achat et les discussions autour de la future loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.</p>	
<p>7.3. L'exigence est constante de ne pas isoler les retraités des actifs et de maintenir les solidarités. C'est une des raisons de notre opposition à la CASA qui rompt le pacte intergénérationnel.</p>	
<p>7.4. Le syndicalisme retraités dans le SNES doit s'attacher plus particulièrement à travailler avec les actifs en direction des collègues en fin de carrière pour mieux anticiper et préparer en amont le départ à la retraite. L'activité en direction des néoretraités doit être développée pour mieux prendre en compte le passage à la retraite. Les années de retraite se construisent par étapes, le SNES doit être présent à chacune grâce aux S1; mais aussi dans une relation personnalisée.</p>	<p>Les années de retraite <u>Le passage à la retraite</u> se construisent par étapes, le SNES doit être présent à chacune grâce aux S1; mais aussi dans une relation personnalisée. <u>des retraités par l'intermédiaire des S2, par un travail d'information personnalisé et par l'organisation de stages de préparation à la retraite.</u></p>
<p>7.5. L'US Retraités avec un numéro envoyé à tous les adhérents, « le mémo », les stages, les permanences sont des outils précieux à développer. Reste à réfléchir aussi aux moyens de mieux prendre en compte les demandes individuelles.</p>	

7.6. Le syndicalisme retraités pose la question de la place des retraités dans la société, des enjeux de la retraite, dans un projet de transformation sociale, retraite « période de temps et rémunérations garanties », moment de « travail libre des retraités ».	Le syndicalisme retraités pose la question de la place des retraités dans la société, des enjeux de la retraite, dans un projet de transformation sociale, retraite « période de temps et rémunérations garanties », moment de « travail libre des retraités ».
7.7. L'engagement des retraités dans les structures syndicales et fédérales du SNES et de la SFR-FSU, la participation à l'activité de la FGR-FP, les rencontres avec les autres organisations de retraités à tous les niveaux, l'implication dans les Coderpa ou ARS... imposent un travail d'équipe et des adhérents en plus grand nombre. La campagne de syndicalisation doit être amplifiée.	
8. LA COMMUNICATION DU SNES	
8.1. Les outils de communication utilisés par le SNES sont nombreux, complémentaires, et répondent au double souci du SNES d'être au plus près de la profession, ainsi que présent dans l'actualité médiatique :	
• publications papier régulières ;	
• suppléments catégoriels ;	
• points sur des sujets d'actualités ;	
• le site internet qui vient d'être refondé ;	
• les réseaux sociaux...	
8.2. Le SNES a cherché à rendre plus cohérent et plus performant l'ensemble de ces outils de communication : les renvois au site sont maintenant systématiques dans L'US, les réseaux sociaux mentionnent régulièrement les articles de L'US et les publications du SNES, ainsi que les nouveaux articles du site. Quant au nouveau site, il met davantage en	<u>En fin de paragraphe</u>

avant les publications du SNES, ainsi que son activité sur les réseaux sociaux.

Une analyse sur l'efficacité de la communication directe via des messages individuels est nécessaire.

En terme d'action, il convient de donner la priorité aux relations collectives au sein du S1 par rapport aux communications individuelles du S4 ou du S3 en direction des syndiqués en distinguant les « isolés » des sections organisées. Il est préférable de fournir un outil papier l'US qui peut être affiché sur le panneau syndical avec une mise en page couleur prévue dans ce but.

Les publications académiques ou départementales doivent être maintenues en articulation et en complément avec les publications nationales.

L'expression du pluralisme a sa place dans notre presse.

L'envoi de messages individuels doit essentiellement et en priorité concerner la carrière des collègues.

Quant aux syndicats qui ne respectent pas la loi en générant ou en utilisant des fichiers sans autorisation CNIL, le fait de dénoncer leurs pratiques ne semble plus suffisant.

Le SNES doit-il être le seul à jouer aux bons élèves et laisser les autres passer pour des syndicats plus efficaces dans l'information aux non syndiqués ?

Il faut exiger du ministère la mise en place par les rectorats d'une charte s'imposant à toutes les organisations syndicales, encadrant l'usage de l'annuaire et des adresses professionnelles, dans le respect des décisions de la CNIL. Dans ce cadre, le SNES pourrait adresser à tout ou partie des personnels des informations générales concernant la carrière.

	<u>Le SNES Créteil expérimentera ce type de newsletter à destination de l'ensemble des stagiaires à la rentrée 2014. Les informations délivrées dans ce cadre ne peuvent se substituer aux informations individuelles envoyées aux syndiqués.</u>
8.3. Plusieurs enjeux s'imposent désormais :	
• le SNES doit s'attacher à être encore plus réactif par rapport à l'actualité ;	
• le SNES doit continuer à avoir le souci de sa visibilité dans les médias, notamment par l'utilisation des réseaux sociaux ;	
• la complémentarité entre les différents supports de publication du SNES doit s'améliorer ;	
• si le S4 doit continuer à être réactif devant les demandes des S1, des S2 et des S3 en termes de matériels militants, il faut également poursuivre la réflexion pour aboutir à une plus grande mutualisation du matériel élaboré par les différents échelons du syndicat.	<u>Cette question ne doit pas rester un souhait évoqué à chaque congrès, mais doit devenir une réalité.</u>
8.4. Dès lors se posent un certain nombre de questions :	
• 8.4.1. La prochaine lettre électronique du SNES doit-elle être envoyée à des non-syndiqués, ou doit-elle être réservée à nos adhérents ?	<u>La lettre électronique peut être envoyée aux autorisants CNIL mais accessible pour les autres en libre téléchargement sur le site (avec possibilité de s'y inscrire pour les non syndiqués).</u>
• 8.4.2. Devant la forte offensive contre le SNES de certaines organisations syndicales sur les réseaux sociaux, le SNES doit-il répondre de façon vigoureuse ou, comme c'est le cas actuellement, ne pas en tenir compte et faire confiance à son réseau de S1 pour s'assurer le soutien de la profession ?	<u>Devant la forte offensive contre le SNES de certaines organisations syndicales sur les réseaux sociaux et sur les adresses électroniques administratives des collègues, le SNES doit répondre de façon vigoureuse et adapter ses pratiques au nouveaux textes (BO 22 du 31 mai 2012).</u>

<p>• 8.4.3. Le S1, à la base de notre organisation syndicale, utilise de moins en moins nos Courriers de S1, dont le format ne semble plus complètement répondre aux attentes des militants dans les établissements. Comment redynamiser cet outil militant? Est-il encore pertinent, à l'heure de la communication internet et des réseaux sociaux, alors même que tous nos tracts et nos affiches sont disponibles sur le site ? Et le cas échéant, quelle forme lui donner, pour qu'il soit de nouveau l'outil militant de proximité qu'il a pu être ?</p>	<p><u>Le courrier de S1, sous format papier est un outil aux militants des S1 : pour le rendre plus opérant, des informations pourraient être transférées sur le site. En revanche, un outil papier est indispensable et irremplaçable pour son apport au cours d'une discussion en salle des profs, d'une heure d'info syndicale ou d'une intervention lors du CA et pour l'affichage (les affiches utilisables directement doivent être privilégiées). Il ne doit pas être supprimé.</u></p>
<p>• 8.4.4. Comment les réseaux sociaux peuvent-ils faire le lien, d'une manière qui reste à inventer, entre les S2, les S3 et le S4 ?</p>	<p><u>A l'interne, cela relève du gadget. Rien ne saurait remplacer pour le syndicat un mode de communication qui permette l'échange, la discussion, le débat démocratique (au cours de réunion, d'AG etc)</u></p>
<p>• 8.4.5. Par ailleurs, la plupart des journalistes suivant le SNES sur les réseaux sociaux, la section nationale peut utilement et rapidement se faire le relais de ce qui se passe dans les académies, les départements et les établissements. Ne faut-il pas, de ce point de vue, proposer à tous nos S1 l'ouverture d'un compte Twitter, afin de suivre le SNES et afin que le SNES relaie leur activité ?</p>	<p><u>Il est plus facile de faire passer des infos ou d'obtenir des interviews dans des médias locaux (journaux, radios, TV , sites d'information,...) que dans les médias nationaux. Pour l'action et notre impact auprès des élus associations, parents, populations, ces parutions locales ont une efficacité que nous devons prendre en compte. Cela n'exclut pas les synthèses au niveau du S4 dans les campagnes d'intérêt national. D'autre part des établissements en lutte ont déjà pris l'initiative de créer des blogs et des comptes Twitter. Néanmoins il apparaît qu'ils ne sont actualisés que pendant la durée des luttes. Dans les remontées d'information, le rôle des S2 restant primordial, rarement les S1 rédigent des articles pour leur publication. Les sites de S3, avec des espaces réservés aux S2 peuvent servir de références pour les journalistes, les collègues , le rectorat...., s'ils sont alimentés régulièrement</u></p>

<p>• 8.4.6. Enfin, l'évolution des publications papier doit-elle être poursuivie : un « mag » moins centré vers des sujets d'actualité, s'attachant à des sujets de fond, plus didactique (comme l'est la page « Rattrapage »), et des tabloïds plus espacés, au profit de la lettre électronique s'intercalant alors entre deux publications papiers ?</p>	<p>Enfin, l'évolution des publications papier doit-elle être poursuivie : un « mag » ouvert sur des moins centré vers des sujets d'actualité, s'attachant à des sujets de fond, de société et aussi d'ouverture culturelle, faisant une large place aux chercheurs et aux intellectuels plus didactique (comme l'est la page « Rattrapage »), et des tabloïds plus espacés, au profit de la lettre électronique s'intercalant alors entre deux publications papiers ?</p>
<p>9. LA FORMATION SYNDICALE</p>	
<p>9.1. Axe majeur de notre syndicalisme, élaboré dans ses lignes de force au niveau national, discutée régulièrement dans ses instances nationales et académiques, la politique de formation se décline dans les S3 selon des modalités adaptées, au plus près des besoins des équipes dans les établissements.</p>	
<p>9.2. Enrichie par l'apport du réseau des correspondants dont le rôle doit s'étoffer (recensement des besoins locaux de formation, propositions de stages nationaux décentralisés, y compris sur plusieurs S3, diffusion et mutualisation de schémas de stages, critique collective des formations proposées, dépistage de ressources militantes), elle est l'affaire de tous.</p>	
<p>9.3. Quelles sont ses tâches principales ?</p>	
<p>9.3.1. Entretenir et améliorer la formation des équipes militantes nationales et locales : mise à jour des dossiers revendicatifs, réflexion collective préparatoire aux instances, acquisition d'une culture syndicale ; un militant efficace est un militant formé.</p>	

<p>9.3.2. D'où plusieurs types de stages : approfondissement, formation de formateurs pour démultiplier moments et lieux de formations, stages ouverts, dans un souci de popularisation et de repérage de nouveaux militants.</p>	
<p>9.3.3. Face au recul de syndicalisation, la formation participe de la reconquête : chaque nouveau secrétaire de S1 se verra proposer un plan académique pluriannuel de formation à ses fonctions, avec support d'un kit fourni par le S4. Chaque adhérent se verra proposer un parcours de formation généraliste (connaissance du système éducatif, connaissance des carrières, fonctionnement du syndicat et de la fédération, paysage syndical). Ainsi seront renforcés notre attractivité et la fidélisation des nouveaux adhérents, et leur passage vers des fonctions militantes.</p>	
<p>9.3.4. Dans la perspective du nouvel outil syndical, la formation syndicale constitue l'un des lieux de rapprochement entre organisations – CGT, Solidaires et FSU notamment – résolues à dépasser un émiettement suicidaire. Le SNES développera les formations communes, y compris dans la FSU, avec participation d'intervenants des différentes organisations, offre de stages aux publics mélangés, échange de pratiques et de formateurs.</p>	
<p>9.4. La formation syndicale, outil de renforcement d'un SNES renouvelé et adapté aux luttes à venir, doit faire l'objet, de la part des sections académiques et nationale, d'un investissement en moyens militants à la hauteur de ces ambitions.</p>	
<p>10. SYNDICALISATION</p>	
	<p><u>La première raison de la syndicalisation est la conviction que le syndicat est utile collectivement et individuellement. Pour cela en tant qu'organisation majoritaire le SNES doit tenir ses adhérents informés</u></p>

	<u>de l'actualité syndicale, être à l'initiative de débats dans nos professions, tout comme accompagner les personnels au quotidien dans leur établissement et le déroulement de leur carrière. Le SNES doit mener des campagnes et construire des luttes pour l'amélioration des conditions de travail des personnels,</u>
10.1. La syndicalisation se caractérise par :	<u>Les adhésions au syndicat se caractérisent actuellement</u> par :
• une diminution accélérée du nombre de syndiqués en 2012-2013 ;	
• une diminution du nombre de syndiqués retraités qui ne cessait de croître depuis quinze ans ;	
• une syndicalisation quasi inexistante chez les AED-AVS malgré le travail fait ;	
• une syndicalisation des stagiaires qui se maintient ou progresse à plus d'un syndiqué sur trois.	
10.2. Ce dernier point a largement contribué à l'augmentation du nombre de syndiqués constatée en ce début d'année scolaire, en rupture avec l'évolution enregistrée ces dernières années. Cette augmentation doit être confirmée et nécessite une analyse précise. La syndicalisation reste un enjeu majeur pour l'avenir du SNES.	
10.3. La fidélisation de toutes les générations est la clé de la syndicalisation. Il n'y a pas de corrélation entre le montant et l'acte d'adhésion, d'autant que le crédit d'impôt concerne tous les syndiqués. La cotisation représente 95 % des ressources financières du SNES et son montant doit être un juste équilibre entre l'évolution du point d'indice et celui du coût de la vie.	La fidélisation de toutes les générations <u>et l'adhésion de nouveaux syndiqués sont des clés de la syndicalisation.</u> Il n'y a pas de corrélation entre le montant et l'acte d'adhésion, d'autant que le crédit d'impôt concerne tous les syndiqués. <u>Néanmoins, la cotisation minimum, à titre exceptionnel, permet de maintenir dans le syndicat des collègues qui traversent des difficultés financières.</u> La cotisation représente...
10.4. Pour les AED-AVS, il faut repenser une campagne de syndicalisation offensive : une ou plusieurs campagnes selon les publics visés (étudiants,	Pour les AED-AVS, il faut repenser une campagne de syndicalisation offensive : une ou plusieurs campagnes selon les publics visés (étudiants,

<p>AVS, AED non étudiants, etc.) ? Quels supports et quels moyens pour que ces campagnes atteignent leur public ?</p>	<p>AVS, AED non étudiants, etc.) ? Quels supports et quels moyens pour que ces campagnes atteignent leur public ? <u>La fragilisation du contrat d'AED, le recrutement par les chefs d'établissement et ses conséquences sur les conditions de travail entraînent un turn over important et des personnels qui sont marginalisés. Une campagne axée sur la revendication d'un autre statut et un temps de travail compatible avec des études, un salaire revalorisé, .. est nécessaire.</u></p> <p><u>Le plus difficile est de rentrer en contact avec les AED qui sont souvent négligés par les S1 et les tournées de S2 ; ils ne sont pas présents tous les jours. Pour soutenir ces contacts, un matériel explicite et spécifique sur l'accompagnement des contrats et sur les propositions du SNES, avec une affiche, serait adapté : il pourrait s'accompagner d'un argumentaire et d'un petit livret pour motiver les S1 et les S2 à faire campagne auprès d'eux et à répondre à leurs questions spécifiques (sur des contrats) que nous n'avons pas l'habitude de traiter.</u></p> <p><u>Un matériel spécifique sur les AVS s'impose avec la même démarche en insistant sur la professionnalisation et les contrats. Leur nombre important constitue un gros réservoir pour le vote au CTA et au CCP où le taux de participation est très faible. Dans la perspective des élections professionnelles, il convient de mener campagne dès le mois d'avril.</u></p>
<p>10.5. Les modes de paiement doivent être adaptés à ceux pratiqués par tous et prendre en compte ceux qui vont émerger les prochaines années.</p>	
<p>La mensualisation correspond à un besoin qui n'est pas hors tradition syndicale et doit rester compatible avec la cotisation annuelle. Le renouvellement par tacite reconduction doit être développé.</p>	<p><u>Adapter les modalités de paiement aux pratiques et aux avancées technologiques est certes incontournable. Mais la syndicalisation dépend d'abord de l'efficacité du SNES et de la FSU. Nous devons aussi rester attentifs à l'accompagnement, et aux informations, que nous donnons aux syndiqués en les différenciant de ce que nous faisons pour l'ensemble des collègues.</u></p>

10.6. Le trésorier de S1 doit à tout moment avoir connaissance et suivre en temps réel la syndicalisation de son S1 et avoir les moyens de communiquer avec ses adhérents. La formation à tous les niveaux doit intégrer cette dimension et populariser tous les outils qui peuvent faciliter l'acte d'adhésion autant pour le militant qui le propose que pour l'adhérent qui le concrétise.	
11. LES S2, ROLE DU LOCAL	11. LES S2, ROLE DU LOCAL 11. L'AVENIR DU SNES
11.1. Le SNES a toujours tiré sa force de sa capacité à être auprès des collègues, à construire avec eux ses revendications, à les accompagner et les soutenir dans leurs relations avec l'administration en général et leurs supérieurs hiérarchiques en particulier.	
11.2.1. À ce titre, les S1 jouent un rôle primordial. Les politiques « managériales » à l'œuvre dans les établissements du second degré conduisent à une multiplication des conflits, souvent très durs, avec les chefs d'établissement. L'action des secrétaires de S1 est alors difficile et ils ont besoin de pouvoir s'appuyer sur leurs sections départementale et académique.	
11.2.2. Depuis plusieurs congrès le SNES a élaboré un ensemble de mandats pour faire vivre les S1. Force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs affichés et que le maillage des établissements demeure fragile et très inégal. Les mandats du congrès de Reims (paragraphe 3.4.1. et fin du paragraphe 3.4.2.) restent d'actualité.	<u>Rajouter à la fin:</u> <u>Force est surtout de constater que, si ces mandats existent bien, l'outil essentiel et coordonnateur pour qu'ils puissent être concrètement « mis en oeuvre» ne s'est jamais réuni depuis le congrès de Reims. Sa mise en place est devenue plus qu'urgente désormais, et ce surtout dans l'année 2014 en vue des élections professionnelles !</u>
11.3.1. Ils doivent être complétés par un ensemble de mesures pour renforcer les S2 qui sont le premier échelon du contact des militants des	

<p>établissements avec leur organisation syndicale. Le rôle des S2 dans la vie et l'action du SNES dans les départements doivent pouvoir s'articuler avec le travail fédéral et l'investissement du SNES dans les SD de la FSU.</p>	
<p>11.3.2. Cela nécessite de disposer d'un temps militant suffisant, mais aussi d'une formation et d'un accès facile à l'information. Le groupe de travail S4/S3-S2, prévu par le congrès de Reims doit être mis en œuvre en y incluant les mêmes thématiques pour les S2 et celle de la syndicalisation. Il s'agit bien de donner au S2 les moyens de mettre en œuvre au plus près du terrain et en relation avec le S3, les décisions d'action ou de mener les débats avec la profession.</p>	
<p>11.3.3. Par ailleurs, le SNES, syndicat majoritaire doit continuer à refléter l'ensemble de la profession et assurer sans cesse les conditions de son renforcement ; le SNES se fixe comme objectif de poursuivre les efforts de renouvellement, de rajeunissement et de féminisation de sa structure militante, à tous les niveaux de l'organisation, avec le souci de bilans réguliers. Les mandats de Reims sur ce sujet restent d'actualité.</p>	<p>Par ailleurs, le SNES, syndicat majoritaire doit continuer à représenter et porter les revendications de l'ensemble de</p> <p><u>Enfin le pluralisme et la démocratie font partie de nos pratiques syndicales. C'est pourquoi le fonctionnement doit être expliqué aux nouveaux militants.</u></p>
	<p><u>11.4- REVOLUTIONNER NOS PRATIQUES MILITANTES</u></p> <p><u>De nombreux militants vont partir à la retraite, la relève n'est pas toujours assurée et les pratiques militantes, souvent restées sur un schéma ancien non renouvelé, n'est pas adaptée aux nouvelles formes de militantisme.</u></p> <p><u>La diminution du nombre de S1 et la difficulté à retrouver des syndiqués qui acceptent cette fonction, l'accélération du temps imposée par internet, alourdissent la charge des militants qui, comme nous l'avons souligné depuis plusieurs congrès, refusent un engagement « sacerdotal » et ne veulent pas mettre en péril leur travail en établissement.</u></p>

Cette sensation de travail empêché décourage les nouveaux militants.

Il est plus que jamais indispensable que le SNES mette en place un travail de réflexion comme il l'avait prévu à Reims avec les militants qui représentent l'avenir du SNES afin de faire des propositions concrètes qui permettront sa survie après le départ des militants « babyboomers ».

Les nouvelles pratiques passeront notamment par :

- Une meilleure organisation des réunions internes afin de réduire leur durée, de les rendre plus efficaces, compatibles avec les disponibilités des militants et en faisant en sorte que les tâches soient davantage partagées (ordre du jour, envoi de contributions, comptes rendus...)
- Une réflexion sur le rôle des secteurs du S4 qui doivent davantage être conçus comme des secteurs ressources offrant réponses, expertise et matériel pour toutes les questions qui concernent toutes les académies afin de faciliter la tâche des S3 et S2 et d'éviter que chaque académie produise le même travail dans son coin.
- Mutualisation des moyens des S2 et S3

Cela pourrait passer par une périodicité de 3 ans au lieu de 2 pour les congrès.

11.5. L'action juridique à tous les niveaux du SNES

Les détournements ou les violations de la réglementation sont de plus en plus fréquents par l'administration (Rectorat ; inspection d'académie, chefs d'établissement). Elles imposent au SNES de développer à tous les niveaux l'action juridique

La mise en place des CTA et CTSD, la rénovation des CAAS et des CHSCT illustre bien la volonté politique d'imposer, contre la réglementation des restrictions du rôle des élus dans ces instances en

	<p><u>les privant d'une partie de leurs compétences et retirant du droit de vote aux élus, même à titre consultatif.</u></p> <p><u>Sans renoncer à notre culture de la mobilisation collective, il convient de trouver de nouveaux leviers pour améliorer les rapports de force au quotidien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>concevoir des fiches ou des diaporamas pour l'animation des stages départementaux « militants se S1 » ou « élus au CA »</u> - <u>mettre en place à l'échelon académique ou départemental de nouveaux stages à destination des militants de S1 ou de S2 pour renforcer l'expertise du militant d'établissement et sa réactivité. Face aux réformes agressives que nous subissons, la connaissance précise des textes réglementaires s'avère désormais indispensable</u> - <u>renforcer la formation juridique des militants de S2 qui accompagnent les militants des sections d'établissement</u> - <u>former dans chaque S3 au moins un spécialiste qui travaillera en liaison avec le secteur juridique du S4.</u> <p><u>Mais la formation ne suffit pas. Quand l'appui sur les textes et la mobilisation collective n'ont pas suffi à faire plier nos interlocuteurs, il faut savoir prendre nos responsabilités par une décision politique et introduire un recours si c'est syndicalement pertinent en raison du principe : « le plus de politique dans le droit et le moins de droit dans le politique ». Trop de situations illégales perdurent sans réaction</u></p>
<p>12. LE SYNDICALISME INTERNATIONAL</p>	<p>12. LE SYNDICALISME INTERNATIONAL- AGIR A L'INTERNATIONAL</p>
<p>12.1. Les politiques néolibérales ont été mises en œuvre de manière accélérée dans de nombreux pays, notamment en Europe, sous la pression plus ou moins directe d'organismes internationaux non démocratiques (FMI, BM, BCE, OCDE...). Ces attaques n'ont pu être endiguées jusque-là.</p>	<p>Les politiques néolibérales ont été mises en œuvre de manière accélérée dans de nombreux pays, notamment en Europe, sous la pression plus ou moins directe d'organismes internationaux non démocratiques (Commission européenne, FMI, BM, BCE, OCDE...). Ces attaques n'ont pu être endiguées jusque-là.</p>
<p>12.2. Dans ce contexte, l'objectif de faire évoluer le syndicalisme</p>	

<p>international vers des dynamiques plus revendicatives et combatives reste d'actualité. Au niveau européen, comment dépasser la diversité des situations dans les différents pays, renforcer la solidarité et créer le rapport de forces qui permettra de contrer ces politiques d'austérité ? Comment peser en direction des instances européennes (Commission, Conseil...) et mondiales (FMI, Banque mondiale, UNESCO, OCDE) ?</p>	
<p>12.3. C'est pour tenter de construire un mouvement européen capable de faire évoluer réellement le rapport de forces que le SNES a pris une part active, dès 2012, au développement de la composante syndicale du réseau Alter Sommet, avec notamment l'adhésion du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation). Sur la base du manifeste adopté en juin 2013 à Athènes, le réseau Alter Sommet cherche, à présent, à populariser ses propositions alternatives pour une autre Europe. Il bute pour l'instant sur le manque de mobilisation dans certains pays, et la difficulté à faire converger les luttes existantes. Comment mieux faire connaître les objectifs de l'Alter Sommet au niveau des départements/académies ? Comment implanter le réseau à ces niveaux ? Et au niveau européen ?</p>	
<p>12.4. Le prochain Forum social mondial se déroulera à Tunis en 2015, comme en 2013. Comment le SNES-FSU peut-il contribuer à sa réussite ? Comment tirer ensuite profit de cette dynamique au niveau national ?</p>	
<p>12.5. Au cours du dernier mandat, le SNES a poursuivi son activité internationale dans plusieurs directions : syndicalisme international (au sein de l'Internationale de l'éducation et du CSEE), altermondialisme, solidarité internationale, coopération. Comment faire en sorte qu'elle soit encore mieux intégrée dans le travail des secteurs du SNES national ? Comment rendre encore plus visible cette activité dans les publications du SNES ? Comment faciliter l'appropriation de ces questions par les sections académiques ?</p>	

<p>12.6. Les demandes d'adhésion de la FSU à la CSI (Confédération syndicale internationale) et à la CES (Confédération européenne des syndicats) se heurtent à des obstacles importants. L'absence d'affiliation internationale de la FSU continue de limiter son activité internationale aux questions altermondialistes au sein de réseaux (Forum social mondial, Alter Sommet, Blockupy, traité transatlantique...).</p> <p>La FSU doit prendre des initiatives de travail commun bi-/multilatéral avec des fédérations de services publics étrangères, et d'abord européennes. Au-delà, ne faut-il pas envisager que la FSU demande une affiliation à la Fédération européenne des services publics et à l'Internationale des services publics ?</p>	<p>12.6. Les demandes d'adhésion de la FSU à la CSI (Confédération syndicale internationale) et à la CES (Confédération européenne des syndicats) se heurtent à des obstacles importants. L'absence d'affiliation internationale de la FSU continue de limiter son activité internationale aux questions altermondialistes au sein de réseaux (Forum social mondial, Alter Sommet, Blockupy, traité transatlantique...). <u>La question n'est pas tant de réclamer l'adhésion de la FSU à la CES ou à la CSI, mais de pousser le syndicalisme européen et international enfermé dans son rôle de lobbying vers un syndicalisme de transformation sociale.</u></p> <p><u>La FSU doit également poursuivre et populariser davantage son investissement dans des cadres larges et travailler à la convergence entre les mobilisations citoyennes et altermondialistes d'une part et les organisations syndicales d'autre part à l'instar du travail effectué dans la campagne contre le traité transatlantique ou au sein de la dynamique de l'alter sommet.</u></p> <p>La FSU doit prendre des initiatives de travail commun bi-/multilatéral avec des fédérations de services publics étrangères, et d'abord européennes. Au-delà, ne faut-il pas envisager que la FSU demande une affiliation à la Fédération européenne des services publics et à l'Internationale des services publics ?</p>
--	---